

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 17

En exercice : 18

Séance du :

25 mars 2021

Date de publication :

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à neuf heures, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - LOMBARD Danièle

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

HUMBERT Cédric donne procuration à MARCHAND Charles

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Stéphane ISEPPI.

Délibération n° **23**

Rapporteur : **M. BESSERER, Vice-Président**

Titre : **Avenant n°2 aux conditions particulières du contrat d'achat de biométhane de la station d'épuration du Reyran**

Synthèse : Par délibération du 11 février 2019, le conseil communautaire a approuvé le contrat d'achat de biométhane de la station d'épuration du Reyran par la SAS PROVIRIDIS. Ces achats font l'objet d'un contrat et d'avenants annuels avec la dite société.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **24**
Rapporteur : **Mme BOUVARD, Vice-Présidente**
Titre : **Portage foncier et réalisation du hameau agricole
«Les Amandiers » à Roquebrune-sur-Argens
Avenant à la convention avec l'établissement public foncier PACA**

Synthèse : Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CAVEM souhaite favoriser l'installation d'agriculteurs par la création de « hameaux agricoles ». La CAVEM et l'Etablissement Public Foncier (EPF) ont signé le 26 août 2019 une convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site Hameau des Amandiers à Roquebrune-sur-Argens.

Une opportunité foncière située à proximité immédiate de ce tènement et accueillant un bâtiment à réhabiliter, a amené à repenser le projet de Hameau tel que défini initialement.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver un avenant à la convention du 26 août 2019, d'élargir le périmètre du site d'intervention initial en intégrant ce nouveau foncier et d'augmenter l'engagement financier pour en permettre son portage par l'EPF PACA.

Le Conseil d'Administration de l'EPF pourra en parallèle approuver cet avenant lors de sa séance du 3 juin 2021.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **25**
Rapporteur : **M. ISEPPI, Vice-Président**
Titre : **Réhabilitation de la Villa La Lauve à Saint-Raphael, de La Villa Sainte-Thérèse et de l'Hôtel social « Loge Toit » à Fréjus
Adoption du projet et du plan de financement**

Synthèse : La CAVEM est propriétaire de 3 anciennes maisons de ville assurant l'accueil et l'hébergement de personnes vulnérables économiquement et socialement, gérée par l'intermédiaire d'associations locales conventionnées. Ces 3 bâtiments en état de vétusté nécessitent d'importants travaux de réhabilitation et notamment de rénovation énergétique. Dans le cadre de son Plan France relance, l'Etat a créé une dotation exceptionnelle pour la rénovation énergétique des bâtiments, dont pourrait bénéficier la CAVEM. L'objet de la présente délibération est l'approbation de ce projet et de son plan de financement.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **26**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Attribution d'une subvention à la SA d'HLM Le Logis Familial Varois pour l'acquisition en VEFA (Vente En Etat Futur d'Achèvement) de 46 logements collectifs à Fréjus « Résidence GARDEN HARMONY »**

Synthèse : Il est proposé au Bureau communautaire d'accorder à la SA d'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 68 000 € pour l'acquisition en VEFA de 46 logements collectifs locatifs au sein de l'ensemble immobilier « RESIDENCE GARDEN HARMONY » sur la commune de FREJUS, Avenue du 15ème corps d'armée.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **27**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Garantie accordée à Var Habitat pour la résidence Le Pline et les Jardins de Madeleine à Fréjus
Avenant de réaménagement**

Synthèse : Par délibérations n°04 du 3 février 2011 et n°08 du 28 août 2015, la CAFSR et CAVEM ont accordé à VAR HABITAT une garantie de 100% pour 2 prêts CDC n°1283785 et n°5105764 pour un montant de 3 976 319 € et 2 268 807 € destinés à financer la construction logements sociaux en l'occurrence les résidences « Le Pline » et « les jardins de Madeleine » à Fréjus.
Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver l'avenant de réaménagement N°115625 pour les deux prêt CDC contractés par VAR HABITAT, consistant en modification de la périodicité des échéances.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **28**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Intervention sur le parc de logements privés
Attribution de subventions aux propriétaires privés**

Synthèse : La CAVEM attribue des aides en faveur de la rénovation des logements privés et de la production d'une offre locative privée à vocation sociale. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre du programme d'intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux ».
Il est proposé d'attribuer un montant total de 6 716 €, correspondant à 3 381 € d'aides de la CAVEM et 3 335 € d'aides de la Région pour la rénovation de trois logements.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **29**
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Travaux de protection des riverains face aux risques technologiques - PPRT DPCA à Puget-sur-Argens**
Avenant n°1 à la convention financière

Synthèse : Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement Dépôt Pétrolier de Côte d'Azur (DPCA) prescrit la réalisation de travaux de protection des riverains. La CAVEM est l'un des financeurs obligatoires de ces travaux.

Une convention de mise en œuvre du financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits a été signée le 17 avril 2020 entre la CAVEM, le Conseil Départemental du Var, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la société DPCA et l'Etat. Elle a pris fin le 1er janvier 2021.

La présente délibération porte sur la signature d'un avenant de prolongation de cette convention jusqu'au 1er janvier 2024, prenant ainsi en compte le report du délai pour le financement des travaux de réduction de la vulnérabilité décidé par la loi de Finances pour 2021.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,**
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du bureau communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 26 mars 2021

Le Président,

Frédéric MASQUELIER